1615 - Jean Bogart - Trésor des indulgences du saint Rosaire - UGent

Auteurs : Wesliengue, Louis

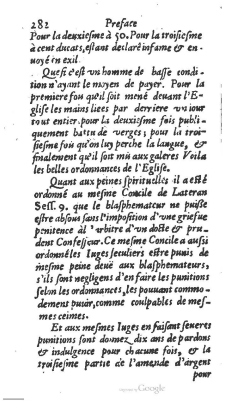

282 Preface
Pour la deuxiesme à 50. Pour la troisiesme à cent ducats, estant declarée infame & enuoyé en exil.

Quesi c'est vn homme de basse condition n'ayant le moyen de payer. Pour la premiere fois qu'il soit mené deuant l'Eglise les mains liees par derriere vn iour tout entier. pour la deuxiesme fois publiquement battu de verges, pour la troisiesme fois qu'on luy perche la langue, & finalement qu'il soit mis aux galeres Voila les belles ordonnances de l'Eglise.

Quant aux peines spirituelles il a esté ordonné au mesme Concile de Lateran Sess. 9. que le blasphemateur ne puisse estre absous sans l'imposition d'vne griefue penitence al' arbitre d'vn docte & prudent Confesseur. Ce mesme Concile a aussi ordonnéles Iuges seculiers estre puis de mesme peine deue aux blasphemateurs, s'ils sont negligens d'en faire les punitions selon les ordonnances, les pouuant commodement punir, comme coulpables de mesmes crimes.

Et aux mesmes Iuges en faisant seueres punitions sont donnez dix ans de pardons & indulgence pour chacune fois, & la troisiesme partie de l'amende d'argent pour

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/UGent
LangueFrançais
SourceGent (Be), Universiteits Bibliotheek Gent, BIB.TH.002712
Format (largeur x format)12°
CouvertureDouai
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

Informations sur le fichier

Nom original : 1615 Le_thresor_des_indulgences_de_la_confra_Page_305.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.24 Mo
Dimensions : 718 x 1280 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 11/12/2016 Dernière modification le 16/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/38537